



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Maroc

Question écrite n° 43947

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Sahara occidental. Le rapport intérimaire du secrétaire général des Nations Unies fait apparaître la possibilité d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Or, le ministre de l'intérieur marocain fait savoir que seul un scrutin confirmatif de la marocanité du Sahara occidental serait acceptable. Il désire donc savoir quelles sont ses intentions pour soutenir l'action du conseil de sécurité et du secrétaire général des Nations Unies.

Texte de la réponse

La France n'a jamais cessé de soutenir les efforts des Nations unies et de son Secrétaire général en vue d'un règlement durable, accepté par l'ensemble des parties et conforme à la légalité internationale au Sahara occidental. Elle contribue ainsi, depuis son origine, à la mise en oeuvre du plan de règlement des Nations unies, accepté par le Maroc et le Front Polisario en 1988 et relancé par les accords de Houston en septembre 1997. Le Secrétaire général des Nations unies a souligné, dans son rapport du 17 février dernier, les difficultés auxquelles se heurte aujourd'hui la mise en oeuvre du plan de règlement. En conséquence, le Conseil de sécurité a approuvé la décision du Secrétaire général de charger son envoyé personnel, M. James Baker, de procéder à des consultations afin d'explorer les voies et moyens d'une solution durable des différends qui opposent les parties. Ce mandat ne préjuge en rien de l'option sur laquelle pourraient s'accorder les parties, mise en oeuvre de manière ordonnée et consensuelle du plan de règlement ou bien recherche d'autres voies pour parvenir à une solution durable et approuvée par tous. S'agissant de la formule employée par les autorités marocaines, celle-ci est traditionnelle et ne traduit aucune inflexion dans les positions de ce pays. La France, pour sa part, continuera à apporter son soutien aux efforts du secrétaire général, de son envoyé personnel et des Nations unies afin de promouvoir une solution durable et consensuelle qui assure la stabilité de la région du Maghreb.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43947

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1909

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3914